

H10**412020372****1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE**

Nom commercial : H10
Type de produit : Poudre.
Usage : Blanchissant.
Réservé à un usage professionnel.
Identification de la société : Ecover Belgium NV
Industrieweg 3
2390 Malle Belgium
Téléphone : +32 (0)3 309 25 00
Fax : +32 (0)3 311 72 70
N° de téléphone en cas d'urgence : +32 (0)70 245 245 (Antipoison Centre Belgium)
Responsable de la mise sur le marché : Voir adresse ci-dessus.

2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance / Préparation : Substance.
Composants : Ce produit est dangereux.
Composition : > 30% : - Agents de blanchiment oxygénés

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	Classification
Percarbonate de sodium	> 10 %	15630-89-4	239-707-6	-----	O; R8 Xn; R22 Xi; R41

INCI : SODIUM CARBONATE PEROXIDE

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Identification des dangers : Selon la Directive pour les substances 67/548/CEE le produit est classifié comme:
Xn : Nocif O : Comburant

Phrases relatives aux dangers : R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles. R22 : Nocif en cas d'ingestion. R41 : Risque de lésions oculaires graves.

Symptômes liés à l'utilisation

- **Inhalation** : Aucun(es) dans des conditions normales. En cas d'exposition prolongée : Gorge douloureuse. Toux.
- **Contact avec la peau** : Un contact prolongé ou répété peut provoquer une sécheresse ou une irritation cutanée.
- **Contact avec les yeux** : Irritation des yeux.
Rougeurs, douleur.
- **Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.
Douleurs abdominales.

Attention : Peut accélérer la combustion de matériaux inflammables.
Peut réagir violemment avec les acides.

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- **Contact avec la peau** : Rincer soigneusement la zone concernée à l'eau pour enlever le produit concentré.
Enlever les vêtements souillés.
Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et pendant au moins 15 minutes avec de l'eau en abondance (bien rincer sous les paupières et, si possible, après avoir enlevé les

H10**412020372****4 PREMIERS SECOURS (suite)**

- lentilles) et transporter chez un oculiste.
- Ingestion : Rincer la bouche et ne pas faire vomir. Faire boire volontairement 2 verres d'eau à la victime.
Appeler un médecin.
- A l'intention du médecin : Pas de recommandations spéciales.
- Équipement sur le lieu de travail : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Risques spécifiques : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- Moyens d'extinction
- Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
- Agents d'extinction non appropriés : Contient un percarbonate oxydant qui peut libérer de l'oxygène en cas d'activation. Éviter toute projection d'eau sur le produit sec.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Voir Rubrique 8.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Voir Rubrique 8.
- Précautions pour l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Méthodes de nettoyage : Récupérer le produit utilisable dans un récipient refermable propre afin de le réutiliser. Recueillir le produit contaminé, à éliminer avec les déchets chimiques. Éliminer les résidus avec de l'eau et un aspirateur poussière/eau.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Protection contre l'incendie : Éviter le contact avec : Matières combustibles.
Chaleur.
Si l'emballage chauffe spontanément, il doit être amené en lieu sûr, vidé et arrosé abondamment.
- Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'abri des sources d'ignition. Entreposer à l'abri de la chaleur/humidité. Agents réducteurs.
Acides.
- Manipulation : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection individuelle
- Protection de la peau : Utilisez des gants imperméables (de préférence en PVC ou en caoutchouc butyle) en cas d'utilisation intensive ou de contact avec le produit non dilué.
- Protection des yeux : Porter des lunettes protégeant contre les acides pour les utilisations intensives de la solution, ou des lunettes de protection chimique pour recueillir la poudre libérée accidentellement.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

H10**412020372****8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)****- Ingestion**Protection de l'environnement : voir
§ 6

Veiller à une ventilation suffisante et porter un masque à poussière P2 pour recueillir rapidement le produit répandu accidentellement.

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20 °C	: Poudre.
Couleur	: Blanc(he).
Odeur	: Inodore.
pH	: 1% 10,5
Densité	: 0,9 kg/l
Solubilité dans l'eau	: Bonne.
Point d'éclair [°C]	: >100
Composés organiques volatils (%)	: 0
Limites d'explosivité	: Peut accélérer la combustion de matériaux inflammables.
Propriétés oxydantes	: Ce produit contient du percarbonate de soude oxydant.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et réactivité	: Même conservé dans de bonnes conditions, le percarbonate de soude perd son activité. Il est donc conseillé d'utiliser le produit dans l'année.
Conditions à éviter	: Chaleur. Sources de chaleur. Humidité.
Matières à éviter	: Combustibles. Hypochlorite. Acides. Métaux. Agents réducteurs. Composés organiques.
Produits de décomposition dangereux	: Oxygène. Surpression.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Irritation de la peau (RBC test: Denaturation Index) (ppm)	: Aucune donnée disponible.
Irritation des yeux (RBC test: Mean Indices Ocular Irritancy)	: Aucune donnée disponible.
Evaluation de la sécurité pour la santé humaine	
- Cutanée	: Légèrement irritant
- Oculaire	: Irritation en raison de la composition.
- Ingestion	: Faiblement toxique (LD 50 rat-oral-théorique 500-5000 ppm).
Sensibilisation	: Selon nos dernières connaissances, ce produit ne contient pas de matières premières sensibilisatrices.
Note	: Ne contient que des matières premières répertoriées par l'ELINCS ou l'EINECS et ne contient aucun composant reconnu mutagène, cancérigène, tératogène ou altérant la fertilité (R45,46,47,49,60,61,63,64, EU 97/C234, 67/548/EEC, 88/379/EEC, OSHA, NTP, IARC/ARAB (cat 1-3)).

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUESInformation relative aux effets
écologiques

Biodégradation [%] Sapromat : Aucune donnée disponible.

H10

412020372


12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES (suite)

- respirometry test (OECD 301 F)
EC50 72h Algae (Selenastrum capricornutum) [ppm] (OECD 201) : Aucune donnée disponible.
EC50 48h Daphnia magna [ppm] (OECD 202) : 5 Toxique.
Remarques : Les produits EcoPro ne contiennent pas de matières premières bioaccumulables ni de parfums et, de ce fait, pas de PCM ni de muscs nitrés.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

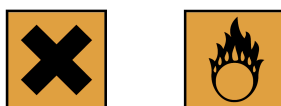
- Généralités** : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Produit : Les déchets de produit sont à considérer comme des déchets chimiques. La législation relative à l'enlèvement des déchets peut varier d'un pays/ état à l'autre. Cet enlèvement doit se faire en conformité avec la législation locale ou nationale. En cas de doute, consulter les autorités locales de gestion des déchets (voir aussi § 6 et § 8 pour l'élimination).
Emballage : Éliminer l'emballage vide comme un déchet chimique selon la législation nationale ou locale. Les emballages vides et nettoyés ne sont pas soumis à l'ADR.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Information générale** : Transport terrestre.
No ONU : 1479
I.D. n° : 50
ADR/RID : Classe : 5.1
Groupe : III
- Désignation officielle de transport : SOLIDE COMBURANT, N.S.A. (Percarbonate de sodium)
Étiquetage ADR 
Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.
En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.
Mesures d'urgence en cas d'accident : Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route.
Informations complémentaires : Aucun(e).
- Quantité limitée : LQ 12
Emballages combinés - Emballage intérieur : Contenu maximum : 1 kg
Emballages combinés - Colis : maximum : 30 kg
Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Emballage intérieur : Contenu maximum : 1 kg
Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Colis : maximum : 20 kg

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symbole(s)



: Xn : Nocif
O : Comburant

Phrase(s) R

: R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.

H10**412020372****15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (suite)**

Phrase(s) S	: R22 : Nocif en cas d'ingestion. R41 : Risque de lésions oculaires graves. S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S25 : Eviter le contact avec les yeux. S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S39 : Porter un appareil de protection des yeux/du visage. S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
EEC Composition des détergents	: > 30% : - Agents de blanchiment oxygénés

16 AUTRES INFORMATIONS

Conseils relatifs à la formation	: Pour un usage correct: voir Fiche Technique.
Liste des phrases R pertinentes (chap. 2)	: R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles. R22 : Nocif en cas d'ingestion. R41 : Risque de lésions oculaires graves.
Sources des données utilisées	: Fiches de données de sécurité et informations littéraires complémentaires des différents fournisseurs. Cartes chimiques, 21e édition, 2006, éd. MIA, VMCI, Samson Comprehensive guide to chemical resistant best gloves for various amounts of exposure, 1999, vert. 3.5 www
Révision	: Révision - Voir : *
Date d'impression	: 22/5/2006
Autres données	: Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58/CE de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document